

1701.
Les Fran-
çois refugiez
donnent
leurs voix
aux élec-
tiōs sans être
naturalifez.

ber le sort des élections des nouveaux Membres de la Chambre Basse sur des personnes qui lui fussent dévouées : ce fut dans cette vûë que plus de deux mille François refugiez, se mêlerent parmi les Habitans de Westminster, & donnerent leurs voix à l'élection qu'on fit le 17. Janvier 1701. des Députez qui devoient représenter cette Ville dans la prochaine Sceance : les Anglois s'en plainquirent, prétendans que le droit d'élection n'appartenoit qu'aux originaires du Pais ; que les étrangers qui n'étoient pas naturalifez, ne pouvoient pas jouir de cette prérogative, & prétendirent que l'élection qui avoit été faite, étoit nulle & insoutenable : on fit de pareilles protestations dans plusieurs autres Communautéz du Royaume ; mais ces plaintes furent accrochées à l'égard de cette Sceance ; quelques années après tous les étrangers furent naturalifez, parce que c'étoit autant de voix assurées pour ceux qui avoient du crédit à la Cour : cependant l'abus en fut connu, & cette naturalisation fut annullée, comme nous l'avons remarqué ailleurs. *

Harangue
du Roi Guil-
laume sur la
succession
Protestante
Et sur la
mort du Roi
d'Espagne.

II. Le nouveau Parlement s'étant assemblé au mois de Février, le Roi Guillaume s'y rendit le 22. du même mois ; ce Prince fit une Harangue aux deux Chambres qui contenoit en substance.

„ Que le grand malheur arrivé par la
„ mort du Duc de Gloucester, l'engageoit
„ à demander qu'on assurât la succession
„ de la Couronne dans la ligne Protestan-

te

* Voyez Tome X. Et XVI. du Journal pages 406. Et 265.